

INFORMATIONS ELECTIONS



• INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les **demandes d'inscription** sur les listes électorales devront être déposées **avant le vendredi 14 mai 2021** pour le double scrutin des 20 et 27 juin prochains.

Aussi, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur les listes, **la mairie sera ouverte ce jour-là de 8^h à 12^h**.

Vous avez également la possibilité de faire parvenir vos demandes d'inscription, accompagnées des justificatifs nécessaires, par voie postale.



• PROCURATION EN LIGNE

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique.

Comment ça marche ?

